



HAUT-COMMISSARIAT  
DE LA RÉPUBLIQUE  
EN NOUVELLE-CALÉDONIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



N°2023/391

Nouméa, le 14 décembre 2023

## INVITATION PRESSE

### SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE À L'INSTALLATION DE BARRIÈRES ANTI-REQUINS DANS LA BAIE DE L'ANSE-VATA

**LUNDI 18 DÉCEMBRE À 16H00  
HÔTEL DE VILLE DE NOUMÉA**

Nouméa est dotée de 166 km de linéaire de littoral, dont les plages sont très fréquentées et reconnues mondialement pour être des sites balnéaires et sportifs de haute qualité. Face à la recrudescence d'attaques de requins, depuis 2019, sur des baigneurs et pratiquants d'activités nautiques, les activités maritimes économiques, sportives, de loisirs et touristiques sont fortement impactées.

Dans une perspective de sécurisation de la baignade et afin de proposer aux Calédoniens et touristes des zones de baignade sécurisées et surveillées, la ville de Nouméa souhaite déployer des dispositifs de protection contre les requins au droit des plages du Château royal et de l'Anse-Vata, qui ont été le lieu de 3 attaques de requins consécutives les 29 janvier, 4 février et 19 février 2023, la dernière ayant été mortelle.

Les barrières de protection contre les squales sont des projets développés en faveur d'une reconquête des usages nautiques en toute sécurité sur le littoral de Nouméa.

Le coût total du projet est estimé à 200 millions de francs CFP. L'État, à travers le Fonds d'intervention maritime participera financièrement à ce projet à hauteur de 60 millions de francs CFP.

La presse est invitée à participer à la signature de la convention de financement entre l'État et la commune de Nouméa pour la mise en place de ces deux dispositifs de protection de la baignade.

La signature aura lieu **lundi 18 décembre à 16h00, à l'hôtel de ville de Nouméa.**

La signature de cette convention traduit l'implication et l'engagement de l'État et de la commune de Nouméa dans la gestion commune du risque requin.

#### **LE FOND D'INTERVENTION MARITIME (FIM)**

Créé en 2022, le Fonds d'intervention maritime (FIM) a pour objectif d'accompagner le développement durable des activités maritimes. Il est doté de 15 M€ en autorisations d'engagement et de 15 M€ en crédits de paiements sur l'exercice 2023, imputés au Programme 205 des Affaires maritimes.

A travers ce fonds, il s'agit pour l'Etat de mieux ancrer son action territoriale maritime en accompagnant les projets des partenaires locaux (collectivités, associations, établissements publics, chambres de commerce, groupement d'entreprises ou entreprises, ...). Ce fonds d'intervention doit notamment permettre de concrétiser les actions identifiées par les travaux de planification maritime à l'échelle des façades ou des bassins ultramarins.

#### **INFORMATIONS PRATIQUES**

*Lundi 18 décembre à 16h00*

*Salle de réception du maire, hôtel de ville de Nouméa*